

Département de l'Eure - Arrondissement de Bernay

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE SALERNE

27800 BRIONNE

Tél. Fax : 02.32.45.79.36

Email : mairie.salerne@wanadoo.fr

Ouverture de la Mairie :
Le mardi de 14 à 17 heures
Le samedi de 11 à 12 heures

Saint Pierre de Salerne,
Le 3 mai 2011

BORDEREAU DE FAX

Destinataire : **Pays RISLE-CHARENTONNE**

Nombre de page (celle-ci y compris) : **2**

Objet : **Délibération sur le SCOT**

Observations : **Néant**

Cordialement

La secrétaire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT PIERRE DE SALERNE**

Le 29 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le ²⁹quinze avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josiane MARESCAL, Maire.
Etaient présents : Messieurs DIEU, DUVAL, HANNIBERT, Madame DUFRES.
Absents excusés : Madame LUCAS, Messieurs AURAND et LUCAS.

Monsieur Philippe DIEU a été élu secrétaire.

Date de convocation : 20/04/2011
Nombre de membres au conseil : 10
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 5

OBJET : SCOT - PAYS RISLE CHARENTONNE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable avec réserves sur le SCOT du PAYS RISLE-CHARENTONNE. Ces réserves portent

- d'une part sur le nombre de constructions : 207 pour la ville de Brionne (et non 308 comme indiqué jusqu'alors), 184 pour les pôles secondaires d'Harcourt et Calleville et 375 pour les autres communes du canton (et non 275). Chiffres établis en tenant compte de la loi RCT du 16 décembre 2010 et des principes énoncés P. 55 du DOG.
- D'autre part, que le quota annuel de logements par commune se base sur la moyenne des dix dernières années, soit 2,54.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

